

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : primaire
ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Programme européen – fruits et légumes – école
– Bruxelles-Capitale

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région Bruxelles-Capitale ;

Pour information :

- Aux Organes de représentations et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

Personne de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Brouckaert Véronique		vbrouckaert@mrbc.irisnet.be
Destiné Michel	02 690 85 56	michel.destine@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes de l'*Administration de l'Economie et de l'Emploi, cellule agriculture* du *Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale* concernant le **programme européen « Fruits et légumes à l'école »**.

FRUITS ET LEGUMES A L'ECOLE

➔ Ce programme concerne les niveaux d'enseignement primaire.

Ce programme européen (lancé en janvier 2010), cofinancé par la Région Bruxelles-Capitale, octroie une aide afin de distribuer gratuitement des fruits et légumes aux+ élèves.

Peuvent bénéficier des aides uniquement deux années d'enseignement des établissements d'enseignement, ordinaire ou spécial, fondamental de type primaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que,

- Pour votre inscription, le nouveau formulaire FAE-1 (demande de participation) est disponible sur le site renseigné ci-dessous. Par rapport aux années précédentes, une information complémentaire doit y être renseignée : votre numéro d'entreprise (numéro BCE) ou votre numéro de registre national selon que vous choisissiez d'introduire votre demande en tant que personne morale (PM) ou personne physique (PP). Les demandes de participation parvenues sur anciennes versions ont été prises en compte jusqu'au 2 juin 2014 (date d'envoi faisant foi).

Pour rappel :

Les inscriptions pour le programme 2015-2016 débuteront le 17 août 2015 et se clôtureront le 30 septembre 2015.

Le montant des aides d'une école est plafonné à 10,50 € par élève et par année scolaire.

Les produits pouvant bénéficier de l'aide sont limités à trois listes trimestrielles de fruits et légumes éligibles. Les trois périodes sont les suivantes : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin.

La demande d'aides ne doit plus être accompagnée des preuves de paiement ; ces dernières sont à conserver dans le dossier de l'école (pendant 3 ans minimum comme les autres pièces).

Ces preuves de paiement seront exigées en cas de contrôle sur place.

La demande d'aides se constitue donc du formulaire FAE-2 et des factures de la période considérée.

En parallèle des distributions de fruits, un accompagnement pédagogique destiné à pérenniser les bonnes habitudes alimentaires prises par les enfants doit être mis en place.

L'ensemble des informations et des formulaires utiles est disponible sur le site <http://lait-fruit.ecole.irisnet.be>.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE